



TEXTE ADOPTÉ n° 372
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

12 décembre 2019

RÉSOLUTION

*créant une **commission d'enquête** chargée d'évaluer les recherches, la prévention et les politiques publiques à mener contre la **propagation** des **moustiques Aedes** et des **maladies vectorielles**.*

L'Assemblée nationale a adopté la résolution dont la teneur suit :

Voir les numéros : **2269** et **2445**.

Article unique

Une commission d'enquête, composée de trente députés, est créée en application des articles 137 et suivants du Règlement de l'Assemblée nationale. Cette commission sera chargée d'évaluer les recherches, la prévention et les politiques publiques à mener pour lutter contre la propagation des moustiques *Aedes* et des maladies vectorielles.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 décembre 2019.

Le Président,

Signé : RICHARD FERRAND

ISBN 978-2-11-159010-6



9 782111 590106

ISSN 1240 - 8468